

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/V-05

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
D'AIDE AUX PERSONNES AGEES**

En janvier 2004, je vous avais présenté un bilan social et budgétaire des politiques gérontologiques arrêtées par notre Assemblée.

Il me paraît opportun, aujourd'hui, de faire un point actualisé sur ces politiques qui, toutes aides confondues, ont concerné, en 2005, près de **6 700** personnes, pour un montant global égal à **30 522 293,10 €**.

Tel est l'objet du présent rapport qui traitera successivement de l'APA et des actions financées au titre de l'aide sociale légale.

I L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

1. Bilan

Au 31 décembre 2004, 4 176 personnes bénéficiaient d'une APA à domicile et 1 497 d'une APA en établissement, soit un total de **5 673** bénéficiaires.

Au 31 décembre 2005, on en dénombrait 4 391 à domicile et 1578 en établissement soit un total de **5969**, et une progression 2005/2004 de + 5,3 %. Elle était de + 14 % sur 2004/2003.

Les dépenses d'APA, imputées sur l'exercice 2005, représentent un volume de crédits de **23 362 135,69 €** dont :

- APA à domicile : 18 775 773,11 €
- APA en établissement : 4 586 362,58 €

En compensation à cette dépense, nous aurons perçu de l'Etat **7 802 186 €**, soit un taux de couverture de 33 % pour 2005.

2. Perspectives pour 2006

S'agissant de l'exercice 2006, aucune évolution réglementaire n'est annoncée. Aussi, tenant compte des mesures de revalorisation prévues par la convention collective de la branche d'aide à domicile mais, également, d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires j'ai prévu, dans mon projet de Budget Primitif pour 2006, un volume global de crédit de **23 735 000 €** dont :

- APA à domicile : 19 000 000 €
- APA en établissement : 4 735 000 €

et une recette prévisionnelle de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie de **8 000 000 €**.

II L'Aide Sociale

Pour mémoire je rappelle que l'Aide Sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement, ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Le nombre de bénéficiaires constaté en 2005, est sensiblement proche de celui de 2004 (747), pour une dépense globale brute sur l'ensemble de l'année 2005 de **7 160 157,41 €** se décomposant comme suit :

- Aide ménagère +
allocation services ménagers 188 850,06 €
- Portage de repas 107 185,15 €
- Etablissement / Famille d'accueil..... 6 864 122,20 €

En parallèle, nous récupérerons **5 100 000 €** correspondant à la participation des bénéficiaires en établissement.

Au titre de 2006, mon projet de budget prévoit un volume global de crédits de **7 193 000 €** répartis comme suit :

- Aide Ménagère +
allocation services ménagers 198 000 €
- Portage de Repas..... 120 000 €
- Etablissement / Famille d'Accueil 6 875 000 €

Une recette de **5 100 000 €** étant également prévue.

Tels sont les éléments qu'il me paraissait utile de vous communiquer tant les actions développées en faveur des personnes âgées représentent un axe fort de notre politique départementale de solidarité.

Je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

◆
◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative à la politique départementale d'aide aux personnes âgées ;
- Approuve à cet effet les crédits suivants pour 2006 :

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Dépense : 23 735 000 € dont :

- APA à domicile	19 000 000 €
- APA en établissement	4 735 000 €

Recette : 8 000 000 €.

Aide sociale

Dépense : 7 193 000 € répartis comme suit :

- Aide ménagère + allocation services ménagers	198 000 €
- Portage de Repas	120 000 €
- Etablissement / Famille d'Accueil	6 875 000 €

Recette : 5 100 000 € .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,